



Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds d'épargne salariale. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ALM ES DNCA EVOLUTIF

(Code AMF : 990000097539)

Fonds Commun de Placement d'Entreprise (FCPE)

Fonds d'épargne salariale soumis au droit français géré par Agicam – Groupe AG2R LA MONDIALE

Objectifs et politique d'investissement :

Le FCPE « ALM ES DNCA EVOLUTIF » classé dans la catégorie « Diversifié » est un FCPE nourricier de l'OPCVM maître « DNCA EVOLUTIF » (part C, code ISIN : FR0007050190) également classé dans la catégorie « Diversifié ».

Il est à ce titre investi en totalité et en permanence en parts de cet OPCVM et à titre accessoire en liquidités.

La performance du FCPE nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPCVM maître, en raison des frais de gestion propres au nourricier.

Rappel l'objectif de gestion et de la stratégie d'investissement de l'OPCVM maître :

« L'objectif de gestion du fonds est la recherche d'une performance supérieure à l'indice de référence composite Eurostoxx 50 NR (60%), Euro MTS 1-3 years (30%) et EONIA capitalisé (10%) calculé dividendes et coupons réinvestis, en préservant le capital en périodes défavorables grâce à une gestion opportuniste et flexible d'allocations d'actifs.

Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le fonds sera investi indifféremment en actions, obligations et produits monétaires en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Au sein de cet univers d'investissement, la sélection de titres suit une approche opportuniste. L'équipe de gestion focalise ainsi sa recherche sur les valeurs présentant un potentiel de revalorisation tout en ayant des fondamentaux solides (cash-flow, trésorerie, management de qualité, etc.).

L'univers d'investissement est le suivant :

- de 30 à 100 % en actions de toute capitalisation des pays de l'OCDE, dont des actions de sociétés dont la capitalisation est inférieure à 1 milliard d'euros dans la limite de 10% de l'actif net;
- dans la limite de 20% de l'actif net, le fonds s'autorise à investir dans des actions de pays émergents;
- de 0 à 70 % en instruments de taux : les obligations, titres de créance négociable et produits monétaires sélectionnés seront émis par des entités du secteur public ou du secteur privé selon

les opportunités de marché, et seront de la catégorie "Investment grade" c'est à dire de notation A-3 pour le court terme ou BBB pour le long terme selon Standard & Poor's par exemple ou jugée équivalente par la société de gestion. Les titres spéculatifs ou non notés pourront néanmoins représenter jusqu'à 30% de l'actif;

- dans la limite de 10% de son actif net, le fonds peut recourir à des parts ou actions d'OPCVM et/ou de Fonds d'Investissement à Vocation Générale.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le fonds peut recourir dans la limite de 30% de son actif net, à des instruments dérivés cotés à titre de couverture et/ou d'exposition sur le marché des actions, de taux et de change, sans jamais rechercher de surexposition.

Le fonds pourra également recourir à des dépôts et des emprunts d'espèces.

Zone d'investissement : Monde. »

Le fonds capitalise ses revenus

La valeur liquidative est calculée en euro chaque vendredi conformément au règlement du fonds. Les rachats sont exécutés chaque semaine sur la base de la prochaine valeur liquidative (soit à cours inconnu) selon les dispositifs mis en place dans l'entreprise. Les demandes, accompagnées s'il y a lieu des pièces justificatives, sont à adresser directement au teneur de comptes conservateur de parts.

Les avoirs sont indisponibles pendant 5 ans ou jusqu'au départ à la retraite, sauf cas de rachat anticipé prévus par la réglementation.

Recommandation : La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum. Ce fonds pourrait donc ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette échéance.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← ————— → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Cette donnée est basée sur la volatilité du fonds ;
- les données historiques utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du fonds ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » ;
- le capital investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Cette classification reflète le profil de risque et de rendement de l'OPCVM maître lié à exposition au marché d'actions et/ou de taux. Le profil de risque et de rendement du FCPE nourricier n'est pas différent de celui de l'OPCVM maître et est par conséquent classé dans la catégorie [5].

Risques importants pour le FCPE non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de crédit : en cas de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations en portefeuille peut baisser, entraînant la baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque d'utilisation de produits dérivés : l'utilisation des instruments dérivés peut entraîner la valeur liquidative à la baisse en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

Risque de change : les investissements réalisés dans d'autres devises que l'euro sont exposés à la dégradation de la parité de change de ces devises par rapport à l'euro, ce qui aurait pour effet de faire baisser la valeur liquidative.

Conditions de souscription et de rachats de parts de l'OPCVM maître : « Le rachat des parts/actions peut être demandé chaque jour ».

Les modalités de souscription et de rachat dans l'OPCVM maître sont disponibles dans le prospectus complet de l'OPCVM maître.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle de vos investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	5,00 %
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	4,22 % (*)
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

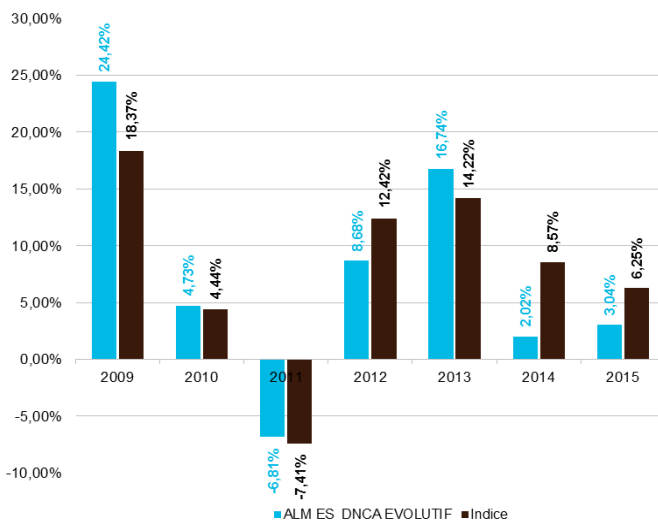
Les **frais d'entrée et de sortie** communiqués sont des maximums. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. L'investisseur peut obtenir de son entreprise le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

(*) Le chiffre des **frais courants** communiqué se fonde sur les frais de l'exercice clos en décembre 2015 ; ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Il exclut :

- les commissions de surperformance ;
- les frais d'intermédiation, sauf dans le cas de frais d'entrée/ de sortie acquittés par le fonds lors de l'achat ou la vente de parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous reporter aux articles 16 et 17 du règlement du fonds.

Performances passées :



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures ;
- les frais courants ont été inclus dans le calcul des performances passées ; les frais d'entrée ont été exclus du calcul des performances passées ;
- le fonds ALM ES DNCA EVOLUTIF a été créé en 2008 ;
- la monnaie dans laquelle les performances passées ont été évaluées est l'euro.

Informations pratiques :

- **Dépositaire** : CACEIS BANK FRANCE
- **Teneur de compte** : désigné par l'entreprise
- **Forme juridique** : fonds d'épargne salariale multi-entreprises
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCPE** (règlement/rapport annuel/documents périodiques) : **Agicam - 14, rue Auber, 75009 Paris** ou sur le site internet www.agicam.fr
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC maître** (prospectus/rapport annuel/documents périodiques) : **DNCA FINANCE, 19, Place Vendôme 75001 PARIS** ou sur le site internet www.dncafinance.com
- **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques** notamment la valeur liquidative : **Agicam - 14, rue Auber, 75009 Paris** ou sur le site internet www.agicam.fr
- La législation fiscale du pays d'origine du fonds (France) peut avoir un impact sur les investisseurs.
- Le présent FCPE n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible sur le site internet de la société de gestion : www.agicam.fr).
- **Rôle, composition et mode de désignation du conseil de surveillance** : le conseil de surveillance se réunit au moins une fois par an pour l'examen du rapport de gestion et des comptes annuels du fonds, l'examen de la gestion financière, administrative et comptable et l'adoption de son rapport annuel. Les modifications du règlement du fonds nécessitant un agrément de l'AMF ne peuvent être décidées sans l'accord préalable du conseil de surveillance, à l'exception des modifications consécutives à une mutation du fonds maître.
Le conseil de surveillance est composé pour chaque entreprise (ou groupe) de :
 - 1 membre, salarié porteur de parts, représentant les porteurs de parts salariés et anciens salariés de l'entreprise (ou du groupe), élu directement par les porteurs de parts, ou désigné par le comité d'entreprise (ou le comité central) ou par les représentants des organisations syndicales ou par les délégués du personnel,
 - 1 membre représentant l'entreprise (ou le groupe), désigné par la direction de l'entreprise (ou du groupe).
- La responsabilité d'Agicam ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du règlement du FCPE.

Ce fonds d'épargne salariale est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Agicam est agréée en France et réglementée par l'AMF. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 16/02/2016.